



Fiche Conseils sur les Indicateurs

Impact 5 du WPHF : Protection des femmes et des filles

Cette fiche-conseils comprend des informations pour les partenaires du WPHF sur la méthodologie à suivre concernant les indicateurs obligatoires à utiliser pour l'impact 5: Protection des femmes et des filles. Cette fiche présente également d'autres suggestions d'indicateurs ainsi que des explications générales sur le développement des indicateurs, des lignes de références et de cibles, et de moyens de vérification¹.

Cadre de résultats

L'énoncé à utiliser pour l'impact est le suivant : **Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.**

Vous devez utiliser ce langage au niveau de l'impact dans votre cadre de résultats et sélectionner au moins deux indicateurs parmi la liste des indicateurs obligatoires (voir les définitions dans la section suivante). Vous devez ensuite élaborer votre/vos propre(s) effets(s), produits, et les indicateurs² respectifs et pertinents pour votre projet.

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification/ Sources	Activités	Budget
Impact³ Les droits humains, la sûreté, la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles sont améliorés.	Sélectionnez au moins deux (2) indicateurs parmi les suivants : 5.1. Nombre et pourcentage d'OSC, rapportant avoir une meilleure influence et un pouvoir accru dans leur lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) ⁴ 5.2. Degré d'utilisation des mécanismes de responsabilisation sociale par la société civile pour le	Sondage d'OSC ou entrevues Revue documentaire, observation, ou		

¹ Un guide de suivi et d'évaluation supplémentaire est en développement et partagé une fois terminé. Ce guide comprendra des conseils techniques plus approfondis sur les méthodes de suivi et d'évaluation et comment élaborer un cadre de résultats.

² Il est conseillé d'inclure des indicateurs quantitatifs et **qualitatifs** dans votre cadre de résultats afin d'avoir un équilibre. Les indicateurs qualitatifs vous permettront d'évaluer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes ciblés dans votre projet et d'expliquer « comment » et « pourquoi » les changements se sont produits.

³ L'**impact** fait référence au changement à long terme qui devrait se produire à la suite des résultats obtenus par le projet. Cela ne signifie pas que le changement doit se produire au niveau national, c'est à vous de déterminer l'envergure de l'impact.

⁴ **VSBG** est le terme générique pour les actes de violence sexuelle, physique, psychologique et émotionnelle perpétrés contre une personne à cause de son sexe et des rapports de forces inégaux. Ces violences peuvent prendre plusieurs formes telles que le viol, le harcèlement, la coercition, l'exploitation, le mariage précoce forcé, la violence conjugale ou la violence domestique, la traite, les mutilations génitales féminines, etc.

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification/ Sources	Activités	Budget
	suivi et l'engagement des efforts visant à mettre fin aux VSBG 5.3. Nombre d'organisations locales de femmes, d'OSC ou des mouvements sociaux coordonnant leurs efforts afin de mettre un terme aux VSBG	entrevues Revue documentaire ou entrevues		
Effet(s)/ Résultat(s)⁵ Développer un effet ou des effets basé(s) sur votre projet	Inclure les deux indicateurs à ce niveau (effets) : R1. Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe, groupe d'âge ou autres variables) ⁶ R2. Nombre de bénéficiaires indirects du projet <u>Puis</u> élaborer 1-2 indicateurs supplémentaires de votre choix, pour chacun de vos effets, qui capturent le changement lié à votre projet.	Revue documentaire/ Registre de participants Revue documentaire/ Estimation ⁷ À déterminer par le partenaire		
Produit(s)⁸ Développer des produits pour chaque effet.	Développer 1 à 2 indicateurs de votre choix pour chaque produit	Déterminer un moyen de vérification et une source pour chaque indicateur	Pour chaque produit, développer vos activités	Pour chaque produit, noter le montant du budget

Indicateurs obligatoires

Comme partenaire du WPHF, vous devez utiliser quelques indicateurs obligatoires (voir le tableau 1 ci-dessous) afin de faciliter l'évaluation globale au niveau de l'impact des projets financés par le WPHF.

Prière de bien vouloir sélectionner :

- **Au moins deux indicateurs** au niveau de l'impact⁹; et
- **Les deux** indicateurs de bénéficiaires (directs et indirects)

Vous pouvez ajouter des indicateurs supplémentaires pertinents pour votre projet. De manière générale, il est préférable de ne pas avoir plus de trois (3) indicateurs par résultat et par produit.

⁵ **Les Effets (résultats)** sont les changements à moyen-terme qui devraient se produire à la suite de l'achèvement des produits. Un maximum de 2 effets est préférable. Un exemple d'effet est « *Une coordination accrue de la société civile et des autorités locales dans la mise en œuvre des mécanismes pour la consolidation de la paix* ».

⁶ D'autres variables (ou **désagrégations**) importantes pour le projet peuvent être rajoutées tels que l'inclusion de déplacés internes, réfugié(e)s, personnes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.

⁷ Voir définition des bénéficiaires indirects.

⁸ Un **produit** est un livrable concret, un produit direct ou service fourni à la suite des activités mises en œuvre. Par exemple, un produit pourrait être « *Informations sur les droits fonciers fournis aux femmes* ».

⁹ Vous pouvez sélectionner plus d'un indicateur, si cela est pertinent pour votre intervention.

Tableau 1 : Définitions des indicateurs obligatoires

Indicateurs obligatoires	Définitions
<p>Indicateur d'impact 5.1 Nombre et pourcentage d'OSC, rapportant avoir une meilleure influence et un pouvoir accru dans leur lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG)</p>	<p>Cet indicateur est indicateur quantitatif qui compte le nombre d'OSC (y compris votre organisation) estimant avoir augmenté leur influence et leur pouvoir dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) dans des contextes de conflits ou de crises humanitaires.</p> <p>Un pouvoir accru peut se manifester à travers d'une prise de confiance en soi, une meilleure participation ou plus de leadership lors de la prise de décisions dans le cadre d'interventions pour combattre le VSBG. Il fait également référence à la capacité des organisations de prendre des mesures collectives, d'exercer leur voix et de définir des objectifs et de veiller à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>Cela peut inclure la capacité de votre organisation ou d'autres OSC à changer les attitudes de la communauté à l'égard de la violence contre les femmes et les filles, au plaidoyer pour l'engagement des gouvernements locaux ou régionaux en matière de prévention et/ou de réponse à la VSBG, de contribuer aux ordonnances locales ou d'exiger justice ou services pour les survivants.es. Une influence et un pouvoir accrus se démontrent aussi lorsque les autorités ou les prestataires de services viennent consulter les OSC/femmes pour obtenir des conseils et de l'expertise, ou en menant de nouveaux mécanismes pour protéger les femmes et les filles dans les situations de conflits et crises humanitaires.</p> <p>Si possible, désagréger l'indicateur selon le type d'organisation. Par exemple, une organisation dirigée par des femmes, dirigée par des jeunes, une organisation axée sur les personnes handicapées ou d'autres types d'organisations.</p> <p>Vous pouvez indiquer seulement le « nombre » total et n'êtes pas tenu d'utiliser l'unité de « pourcentage ». Si vous souhaitez fournir un pourcentage, en plus du nombre, cela est calculé en divisant le nombre total d'OSC qui ont une influence et pouvoir accrus, par le nombre total d'OSCS que votre projet cible. Par exemple, 28% (5 OSC sur 18).</p> <p>Si vous ne travaillez pas directement avec des OSCS, vous pouvez modifier cet indicateur en mesurant « Le nombre ou pourcentage de femmes rapportant avoir une meilleure faculté à traiter les violences sexuelles et basées sur le genre » ou bien en ajoutant un indicateur qualitatif pour décrire les changements survenus dans l'organisation, y compris la vôtre.</p>
<p>Indicateur d'impact 5.2 Degré d'utilisation des mécanismes de responsabilisation sociale par la société civile pour le suivi et l'engagement des efforts visant à mettre fin aux VSBG</p>	<p>Cet indicateur est qualitatif et montre à quel point certains mécanismes sont utilisés pour tenir les autorités locales et le gouvernement responsables et réduire les risques de VSBG dans le cadre de conflits ou de crises humanitaires. Il s'agit de mécanismes que votre organisation ou d'autres OSC peuvent promouvoir. Vous pouvez utiliser une échelle (1-5) pour montrer à quel point ces mécanismes seront/ont été employés.</p> <p>Quelques exemples de mécanismes de responsabilisation sociale : inclusion des systèmes de suivi communautaire, utilisation de fiches d'évaluation de prestation de services communautaires, analyse basée sur le genre genrée sur les facteurs de VSBG dans les contextes de conflits et crises humanitaire, et les groupes de travail ou les tribunaux spéciaux sur la réduction du VSBG.</p> <p>D'autres mécanismes pourraient inclure des fonds d'urgence pour les survivants.es touchées par les conflits et les crises, la planification participative et la budgétisation sexo-spécifique, des systèmes d'information aux établissements de santé et de services juridiques, des lignes téléphoniques anonymes ou des rapports mobiles, ou encore des mécanismes spéciaux qui ciblent des groupes les plus marginaux. Les mécanismes de responsabilisation sociale peuvent prendre diverses formes suivant les différents contextes.</p> <p>Veillez noter qu'une augmentation du nombre de personnes qui utilisent les services ne démontre pas nécessairement leur efficacité. En effet, cela pourrait signifier une augmentation du nombre de cas de violences ou s'il y a une diminution</p>

Indicateurs obligatoires	Définitions
	de rapports sur la question, cela pourrait signifier qu'il y a une peur de faire un rapport officiel.
Indicateur d'impact 5.3 Nombre d'organisations locales de femmes, d'OSC ou des mouvements sociaux coordonnant leurs efforts afin de mettre un terme aux VSBG	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre d'organisations (y compris la vôtre) ou de mouvements sociaux soutenus par le projet, qui coordonnent et travaillent conjointement pour mettre fin aux VSBG dans des contextes de conflit ou crises humanitaires.</p> <p>La coordination ou le travail conjoint sur des interventions visant à mettre fin aux VSBG peuvent inclure : l'élaboration de plaidoiries, la participation aux processus décisionnels, la mise en place de campagnes locales ou nationales conjointes en vue d'améliorer la protection des survivants.es et leur accès aux services nécessaires, l'engagement des hommes dans la défense des droits des femmes, la collaboration avec d'autres organisations de femmes et OSC, ou le plaidoyer réussi auprès des gouvernements locaux ou régionaux découlant sur de nouveaux engagements en faveur de la prévention des VBG.</p> <p>Les interventions visent à changer les attitudes des parties prenantes ou des personnes d'influence pour combattre et mettre fin à VSBG.</p> <p>Si possible, désagréger l'indicateur selon le type d'organisation. Par exemple, une organisation dirigée par des femmes, dirigée par des jeunes, une organisation axée sur les personnes handicapées ou d'autres types d'organisations.</p>
Utilisez les <u>DEUX</u> indicateurs de bénéficiaires. Placez ces indicateurs au niveau de l'effet.	
Indicateur de bénéficiaires 1: Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe, groupe d'âge ou autres variables)	<p>Les bénéficiaires directs sont les individus, groupes de personnes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires sont ceux qui sont explicitement mentionnés dans le cadre des résultats. Les termes « bénéficiaires directs » et « groupes cibles » sont synonymes.</p> <p>Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et groupe d'âge (moins de 18 ans/plus de 18 ans). D'autres variables, importantes pour le projet, peuvent être incluses telles que l'inclusion de déplacé(e)s internes, réfugié(e)s, personnes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.</p>
Indicateur de bénéficiaires 2: Nombre de bénéficiaires indirects du projet	<p>Les bénéficiaires indirects sont les autres personnes, groupes de personnes ou organisations qui ne sont pas les cibles directes de votre intervention telles que décrites dans le cadre de résultats. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui bénéficient positivement de vos interventions par la participation des bénéficiaires directs.</p> <p>Le calcul des bénéficiaires indirects se fait généralement en prenant la taille moyenne familiale et en le multipliant par le nombre de vos bénéficiaires directs. Bien que cela puisse créer un double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne plus petite aidera. Par exemple, si la taille moyenne de la famille est de 5 et que les bénéficiaires directs sont de 100, vous multiplieriez 5 x 100 = 500.</p> <p>Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être désagrégés.</p>

Autres indicateurs de résultats (effets) suggérés

Les indicateurs de résultats suivants sont des suggestions pour vous aider à définir vos propres indicateurs d'effet. Ils ne sont pas obligatoires.

Indicateurs d'effets suggérés	Définitions
Nombre de femmes, hommes, filles et garçons ayant accédé aux services de santé, ou ayant	Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre des femmes, hommes, filles ou garçons qui ont eu accès à des services de soutien répondant à leurs besoins et assurant leur protection. Cela peut inclure des services de santé tels que les services de santé sexuelle et reproductive, les services psychosociaux tels que le

Indicateurs d'effets suggérés	Définitions
bénéficié de soutien judiciaire ou psychosocial	<p>counseling, ou le conseil juridique, ou encore un référencement de services de santé ou de justice en relation avec VSBG.</p> <p>Les données relatives à cet indicateur sont souvent disponibles dans les établissements de santé ou les cliniques juridiques.</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (moins de 18 ans/plus de 18 ans).</p>
Types de mécanismes renforcés pour la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles	<p>Cet indicateur est qualitatif et décrit le type de mécanismes qui ont été améliorés.</p> <p>Les mécanismes peuvent inclure des services de santé, des services judiciaires ou de justice, des services psychosociaux, des systèmes de référence ou d'autres processus qui appuient directement la sécurité et la santé mentale des femmes et des filles dans des contextes de conflits ou d'aides humanitaires.</p> <p>D'autres exemples pourraient être des mécanismes de suivi communautaire pour identifier et soutenir les femmes et les filles qui ont été victimes de violence, des mécanismes pour répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des ménages dans les contextes de conflits ou de crise humanitaire.</p>
Nombre de femmes défenseuses des droits humains/actrices pour la paix qui ont accès à des systèmes de soutien	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre de femmes actrices pour la paix ou défenseuses des droits humains qui ont utilisé des systèmes de soutien mis en place ou renforcés par votre projet.</p> <p>Les femmes défenseuses des droits humains sont celles qui s'engagent dans la promotion et la protection des droits des femmes et de l'égalité des sexes cela inclut aussi toutes les femmes qui travaillent sur les questions liées aux droits humains et aux libertés fondamentales. Ces femmes sont souvent soumises à des risques, des menaces, des intimidations ou subissent un harcèlement judiciaire spécifiques au genre à cause de leur implication dans la défense des droits humains.</p> <p>Un système de soutien fait référence aux processus ou mécanismes mis en place pour protéger ou soutenir les femmes défenseuses des droits humains, tels que les systèmes de rapport des infractions, les services de soutien physique et psychosocial, les réseaux établis pour la solidarité, les refuges ou les passages, ainsi que d'autres programmes de protection.</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (moins de 18 ans/plus de 18 ans).</p>
Nombre et types de systèmes de soutien à la protection des droits des femmes mis en place	<p>Cet indicateur est quantitatif et qualitatif. Il comprend le nombre et la description (types) des systèmes de soutien que le projet a établi pour la protection des femmes et des filles.</p> <p>Un système de soutien est un processus ou mécanisme qui a été mis en place, soutenu ou renforcé par le projet qui traite des pratiques néfastes (physiques et psychosociaux), ou des obstacles juridiques auxquelles sont confrontées les femmes et les filles dans les situations de conflit et humanitaires.</p> <p>Il peut s'agir de comités de suivi communautaire, de systèmes de références, de lignes d'information anonymes ou de rapports mobiles, d'abris ou d'espaces sûrs pour l'hébergement ou le counseling, ou de mécanismes spéciaux qui ciblent les groupes les plus marginaux, suivant le contexte.</p>
Nombre et pourcentage d'institutions de justice et de police ayant une expertise renforcée pour mieux répondre aux besoins de	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre d'institutions de justice et/ou de police qui ont amélioré (ou changé) leur compréhension ou leur expertise pour répondre aux femmes qui ont été victimes de violence, y compris le VSBG dans les situations de conflits, post-conflits et crises humanitaires.</p> <p>Cela peut inclure une meilleure prise en charge, communication ou la référence et le rapport, par les institutions de justice ou juridiques ou les institutions avec du personnel nouvellement formé ou recruté pour répondre aux besoins de protection des femmes et des filles, des cas de violence.</p>

Indicateurs d'effets suggérés	Définitions
protection spécifiques au genre	Vous pouvez indiquer seulement le « nombre » total et n'êtes pas tenus d'utiliser l'unité de « pourcentage ». Si vous souhaitez fournir un pourcentage, en plus du nombre, cela est calculé en divisant le nombre total des institutions avec l'expertise renforcée, par le nombre total des institutions que votre projet. Par exemple, 50% (5 institutions sur 10).

Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est un « facteur ou une variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement »¹⁰.

En d'autres termes, les indicateurs sont des « signaux » qui démontrent que des progrès ont été réalisés par rapport aux produits et que des changements ont eu lieu grâce aux effets ou résultats escomptés.

Il existe trois types d'indicateurs :

- **Indicateurs des produits:** Ce sont des indicateurs qui sont utilisés pour suivre la réalisation d'un produit (produit ou un service fourni)
- **Indicateurs d'effets ou de performance:** Ce sont des d'indicateurs qui mesurent les changements à court terme, en raison de l'achèvement des produits.
- **Indicateurs d'impact:** Ce sont des indicateurs qui mesurent le changement à long terme d'une intervention, en raison de l'achèvement des effets.

Un indicateur est élaboré de la manière suivante:

**Unité de mesure + Objet mesuré/suivi (unité d'analyse) +
(Désagrégation pertinente)**

Exemples :

- Nombre (ou pourcentage) des + OSC rapportant avoir une meilleure influence et un pouvoir accru dans leur lutte contre les VSBG + (désagrégé par type d'OSC [dirigée par des femmes, dirigée par les jeunes, organisations axées sur les handicaps])
- Nombre de + séances de sensibilisation communautaires sur la prévention des VSBG + (désagrégé par lieu)

Valeurs de référence et Cibles

Pour chaque indicateur utilisé, une valeur de référence (ligne de base) et une cible doivent être définies.

La **valeur de référence** est une information recueillie au début du projet pour servir comme un point de départ à l'indicateur. Pour les indicateurs des effets et d'impact, une base de référence sera définie lors de la première collecte des données. Dans certains cas, selon l'indicateur, la valeur de référence peut parfois aussi être égale à zéro (0).

Par exemple, pour l'indicateur « Nombre d'OSC rapportant avoir une meilleure influence et un pouvoir accru dans leur lutte contre les VSBG », au début de votre projet il y a peut-être 2 OSC (sur 10) dans votre région cible qui indiquent une augmentation de leur influence et pouvoir. 2 serait votre ligne de référence.

¹⁰ Glossaire de l'OCDE des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats (2002)

Si vous utilisez également le « pourcentage » (en plus du nombre), cela signifierait que 20% (ou 2 OSC sur 10) serait votre ligne de base.

Pour les indicateurs des produits (extrants), la valeur de référence est généralement zéro (0) car l'intervention liée au projet n'existait pas auparavant.

Pour l'indicateur « Nombre de séances de sensibilisation communautaires sur la prévention des VSBG », au début de votre projet aucune séance n'a été menée. Cela signifie que votre valeur de référence serait égale à 0.

Les **cibles** indiquent où vous voulez être à la fin du projet. Elles doivent être réalistes et alignées à votre intervention. Chaque indicateur doit avoir une cible. Voici des exemples :

Pour l'indicateur, « Nombre d'OSC rapportant avoir une meilleure influence et un pouvoir accru dans leur lutte contre les VSBG », vous pensez peut-être que grâce à vos interventions, la valeur de référence de 2 OSC augmentera et sera à la fin du projet de 10 OSC, par exemple. Cela signifie que votre cible sera 10.

Si vous utilisez également un « pourcentage », votre cible sera représentée ainsi : 50% (5 OSCs sur 10), par exemple.

Un autre exemple, en utilisant l'indicateur de « séances de sensibilisation communautaires sur la prévention des VSBG », votre projet prévoit de mener 5 séances de sensibilisation. Votre cible sera 5.

Moyens de vérification et sources

Chaque indicateur dans le cadre de résultats nécessite également un moyen de vérification et une source.

Le moyen de vérification est « comment » (méthode) vous collecterez les données. Il est également connu comme une méthodologie pour la collecte de données. *Exemples : examen des documents, entrevues, sondage, évaluation, observation, groupe de discussion, etc.*

Une source est « où » vous obtiendrez vos données. *Exemples : enquête nationale, statistiques des institutions, population ciblée, etc.*